

## **Abdelkader Ouali relance le feuilleton**



Les sacs en plastique, une source de nuisance pour l'environnement. ©D. R.

**Les déclarations et annonces des ministres du secteur à propos de l'éradication des sachets en plastique et leur remplacement par des sachets biodégradables sont récurrentes depuis les années 2000.**

Une dépêche de l'APS datée du jeudi 19 janvier 2017 annonçait que Abdelkader Ouali, le ministre des Ressources en eau et de l'Environnement entend prendre prochainement des mesures coercitives pour faire face à la production et au commerce illégal des sacs en plastique. L'information de l'APS faisait suite au passage du ministre au niveau du Conseil de la nation où il répondait à des questions orales en déclarant à ce sujet que "des mesures coercitives seront prises en temps opportun". Il ajouta que les efforts consentis [par les pouvoirs publics] ne pourraient aboutir sans l'intensification de la sensibilisation du citoyen et la consécration de "la politique de citoyenneté" en matière d'environnement. Le déchiffrement du message n'est assurément pas aisé pour le commun des citoyens que nous sommes. D'autant que des déclarations de ministres du secteur qui, à propos de l'éradication des sachets en plastique et leur remplacement par des sachets biodégradables, sont récurrentes depuis les années 2000.

### **Retour sur la saga des déclarations officielles**

Le 10 juillet 2005, c'est le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Cherif Rahmani, en visite au marché Nelson de Bab El-Oued qui inaugure ce bal. Il voulait promouvoir l'application de la nouvelle réglementation relative à la normalisation de la fabrication des sacs en plastique alimentaires entrée en vigueur

le 2 juillet 2005. Pour lancer cette nouvelle disposition, 5 millions de sachets en plastique pour emballage des aliments ont été distribués aux commerçants en début de ce mois de juillet. Le ministre déclare : "Pour nous assurer du bon déroulement de l'opération de l'élimination des sachets noirs, des contrôles périodiques des commerces seront menés par les éléments de la direction du commerce de wilaya." Il ajoute que sa "virée" est le signal de départ pour sensibiliser les marchands et les citoyens quant à l'intérêt de l'utilisation de ces nouveaux sachets alimentaires lesquels portent une icône (un verre et une fourchette) symbolisant la compatibilité avec l'environnement. Pour rappel, l'interdiction de la commercialisation et l'utilisation du sachet noir, nocif pour la santé et l'environnement, est intervenue suite au décret exécutif n°04-210 du 28 juillet 2004 relatif aux modalités de détermination des caractéristiques techniques des emballages destinés à contenir des produits alimentaires ou des objets susceptibles d'être manipulés par des enfants. Enfin, il faut aussi savoir que le ministre avait fixé un ultimatum, le 31 décembre 2005, pour faire écouler tout le stock de sachets noirs sachant que la production est désormais théoriquement interdite depuis cet arrêté de juillet 2005.

Huit ans après, c'est-à-dire après le départ de Chérif Rahmani, Amara Benyounès, son successeur, déclare, le 5 juin 2013, à l'APS, en marge des portes ouvertes sur l'environnement qu'un projet de loi portant sur la fin de l'utilisation et de la production de sacs en plastique est à l'étude et sera soumis au Premier ministre pour débat et enrichissement. Un projet que le ministère entend mener en consultant également les partenaires sociaux : "On organisera prochainement une rencontre avec les consommateurs, les entreprises productrices de ces sacs et les associations concernées pour se concerter autour de l'importance de s'orienter progressivement vers l'élimination des sacs en plastique qui constituent un danger pour l'environnement et la santé du citoyen." Ce projet qui, à son tour, ne verra jamais le jour est encore relancé par Dalila Boudjemaâ qui venait de remplacer Benyounès. Le 20 janvier 2015, depuis la ville de Sidi Bel-Abbès, la nouvelle ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Dalila Boudjemaâ, annonce, elle aussi, que les sacs en matière plastique ne seront plus commercialisés en Algérie. Dans la foulée, elle expliquait que l'Algérie utilise, pas moins, de 7,7 milliards de sacs en matière plastique annuellement et qu'ils sont une source de pollution considérable en raison de leur fin de vie particulièrement nocive. Ils seront bientôt remplacés par d'autres sacs biodégradables et qui seront payants mais abordables, avait-elle ajouté.

### **Un héritage aggravé par l'imprévoyance**

Depuis, l'Algérie est pratiquement le pays où le sac en plastique est le plus utilisé au point où tous les achats se font par ce biais. Même les boulangers qui offrent l'emballage kraft à leurs clients sont des exceptions. C'est simple chaque algérien "consomme" en moyenne 220 sachets par an.

La décision de mettre fin à l'usage des "sachets noirs" est plus une posture qui plaît aux organisations internationales et au grand public. La preuve est que tous les responsables qui ont surfé sur ce sujet ne se sont jamais attaqués aux contraintes en amont d'une telle décision. L'interdiction de la commercialisation de ce puissant polluant suppose qu'en plus de l'interdiction de l'importation il faudra fermer ou convertir les unités de productions locales. Ces entreprises montées dans les années 1990 emploient quelque 22 000 personnes. Mieux ou pire, c'est selon, pendant que les responsables de l'environnement claironnaient la fin du "sachet noir", de nombreuses petites entreprises du dispositif Ansej investissaient le créneau. Dalila Boudjemaâ reconnaissait que "la majorité de ces entreprises (Ansej) n'étant pas arrivées à amortissement, nous ne pouvons pas, de ce fait, interrompre leur activité car cela équivaut à la suppression de 9000 emplois". Certaines de ces petites entreprises qui seraient au nombre de 600 se sont lancées dans le recyclage de ces sachets par l'acquisition de machines d'une capacité de 200 kg/l'heure chacune pour laver et transformer ces sacs en vue de leur recyclage. Il s'est avéré que de telles unités ne sont rentables ni économiquement si écologiquement. Selon toute vraisemblance, la situation serait encore plus inquiétante mais en absence d'études sérieuses, on ne peut tirer d'autres conclusions.

### **Qu'en est-il ailleurs ?**

Partout la tendance est à l'interdiction ou la taxation des sachets en plastique à usage unique, pourtant ils ont conquis le monde en moins de trois décennies et la raison du succès est simple : Ils sont capables de supporter une charge deux mille fois supérieure à leur poids. La production de sacs en plastique dans

le monde est estimée à 800 milliards d'unités à l'orée des années 2000.

L'inconvénient est que, de par leur légèreté, ils s'échappent aisément des circuits de collecte des déchets. Dans la nature, ils peuvent mettre jusqu'à quatre siècles avant de commencer à se dégrader. Les quantités astronomiques qui finissent leur course dans les océans sont en passe de former des masses affabulées de l'expression "le septième continent" sans compter qu'ils se retrouvent jusque dans l'estomac des mammifères marins. Dans de nombreux pays du Sud comme le nôtre, d'interminables forêts de poches en plastique accrochées aux arbres, aux buissons et aux clôtures cernent la plupart des agglomérations.

On assiste tout de même à une espèce de mondialisation "anti-sachet en plastique". Achim Steiner, le directeur du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) déclarait en 2009 que "les sacs en plastique à usage unique doivent être interdits ou supprimés rapidement". Les mesures vont de la taxation à l'interdiction pure est simple. L'Union européenne, par exemple, a imposé à ses États membres de rendre payants les sacs fins non biodégradables au plus tard au 31 décembre 2018 ou de prendre des mesures pour réduire leur consommation annuelle à 90 sacs par habitant et par an fin 2019. En France ou en Italie, les sacs en plastique fins sont déjà interdits. En Afrique plusieurs pays ont pris des mesures d'interdiction sans que cela ne change vraiment la donne. S'exprimant sur l'interdiction prise au Togo, Michel Loubry de Plastics Europe, le syndicat européen des producteurs de plastique estime que "ces mesures d'interdiction ne sont souvent que de la poudre aux yeux, car elles ne sont jamais appliquées... On ferait mieux de commencer par aider ces pays à se doter d'un système de collecte et de traitement des déchets". Des projets de recyclage voient aussi le jour où on fabrique des pavés à partir des sachets recyclés et du sable. Autre problème, la ville canadienne de Toronto qui envisageait une interdiction a fait marche arrière par crainte de poursuites de la part de l'industrie du plastique et d'associations de commerçants. Il faut savoir que l'industrie ne reste pas les mains croisées. Les opposants aux mesures d'interdiction estiment que ces dernières ne répondent ni à des considérations économiques ni environnementales. Todd Myers, directeur environnemental du puissant think-tank Washington Policy Center ([washingtonpolicy.org](http://washingtonpolicy.org)) affirme que "l'interdiction des sacs est malheureusement devenue un symbole politique puissant".

Dans toute cette jungle, il y a pourtant des pays qui collectionnent de bons résultats. La consommation de sacs de caisse a été ramenée de 15 milliards d'unités en 2003 à environ 800 millions en 2010 dans l'Union européenne, bien avant les mesures d'interdiction. La suppression de la gratuité des sacs par la grande distribution et les commerçants et la vente de sacs réutilisables in situ peuvent déjà tempérer la facture environnementale. Pour le reste, il s'agit sans doute de s'abstenir de déclaration de circonstance pour enclencher un travail sérieux (durable) qui associe au moins les commerçants, les industriels du secteur et les consommateurs sous la houlette des pouvoirs publics.

**R. S.**